

Conseil Municipal du 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Marie Latapie - Charley Mingeon - Amélie Viallet

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 avril 2024

Date de publication : 30 avril 2024

Délibération n°2024-049 : Recrutement d'un directeur des finances au grade d'attaché principal, pour une durée de 3 ans (article 332-8 2°)

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 8 du 25 janvier 2018, portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents de la commune d'Aime-la-Plagne,

Vu la délibération du 28 mars 2019 créant le poste d'Attaché principal pour le service finances,

Vu la déclaration de vacance de poste effectuée le 11 mars 2023,

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à la demande de mutation de la responsable du service finances il convient de procéder à son remplacement.

Elle rappelle ensuite que cet emploi ayant vocation à être occupé par un fonctionnaire, peut toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, être pourvu par un agent contractuel. Ce recrutement d'un agent contractuel étant prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, et ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Dans ce cadre et en application de l'article L.313-4 du code général de la fonction publique, la publicité adéquate de la vacance de ce poste a été effectuée et des annonces ont été publiées.

La procédure n'ayant pu aboutir au recrutement d'un fonctionnaire ayant le profil recherché et compte-tenu des besoins urgents du service, Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au

recrutement par la voie contractuelle sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, d'un candidat, non fonctionnaire, mais présentant une expérience probante de plusieurs années en direction financière.

Elle propose de le recruter pour 3 ans à compter du 1^{er} juin 2024 et de la rémunérer à l'indice brut 791, indice majoré 655 en référence au 5^{ème} échelon du grade d'Attaché principal. Au traitement indiciaire s'ajouteront le régime indemnitaire en vigueur sur la commune, ainsi que la prime de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide que ce recrutement pourra intervenir à compter du 1^{er} juin 2024 en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir ;**
- **Décide que compte tenu notamment des fonctions occupées par l'agent recruté, de la qualification requise pour leur exercice, ainsi que de son expérience professionnelle, celui-ci sera rémunéré en référence au 5^{ème} échelon du grade d'Attaché principal (IB 791 – IM 655), à laquelle s'ajouteront le régime indemnitaire en vigueur sur la commune et applicable à cet emploi, ainsi que la prime de fin d'année ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer le contrat de recrutement ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget 2024.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing